



Règlement Intérieur et vie au club

Union Sportive Arnage Basketball

➤ Les règles

Toute demande d'admission implique l'adhésion sans réserve aux Statuts et au Règlement Intérieur

Tout licencié s'engage à se conformer aux règles de la FFBB. Si un licencié écope d'une faute technique (ou autre infraction entraînant une amende), il doit payer l'amende correspondante.

Tout licencié s'engage à participer aux différentes rencontres, championnats, coupes, tournois. En cas d'indisponibilité, il doit prévenir le coach de son absence.

Tout licencié s'engage à se conformer au règlement intérieur du gymnase

Tout licencié s'engage à maintenir en bon état, les installations mises à disposition

Les parents des joueurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou du coach lorsqu'il dépose leur enfant au gymnase. La responsabilité de l'US Arnage Basketball ne peut être engagée en cas de problème survenant à un enfant, alors qu'aucun adulte n'est présent pour l'accueillir.

Le joueur présent est sous la responsabilité de l'entraîneur ou du coach pendant les différentes activités de sa catégorie. De ce fait, il doit rester sur le lieu de l'activité et suivre les directives du responsable.

La responsabilité de l'US Arnage Basketball n'est pas engagée en dehors des heures d'entraînement et de match, notamment lorsque l'enfant quitte seul le gymnase.

La responsabilité de l'US Arnage Basketball n'est pas engagée en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles (bijoux, argent, vêtement etc...). Il est rappelé de ne rien laisser dans les vestiaires.

Tout licencié doit remettre avant toute participation à un entraînement ou compétition, les documents administratifs demandés par le club (dont la cotisation)

La cotisation versée ne peut être remboursée en cas d'arrêt en cours de saison

L'US Arnage Basketball est susceptible d'utiliser, pour son site internet, des photos ou vidéos réalisées lors de différentes manifestations (match, entraînement etc...). Si le licencié ou son représentant légal refuse que l'US Arnage Basketball utilise de tels éléments visuels, il doit formuler son refus par écrit et le transmettre avec ses documents d'inscription.

Les entraîneurs, les responsables d'équipe et les membres du bureau sont habilités à faire appliquer ce règlement et à sanctionner si besoin

Tout manquement à l'un des articles de ce règlement peut entraîner l'exclusion du contrevenant

Tout joueur apportant un nouveau sponsor (contrat de sponsoring minimum de 350 euros) se verra offrir sa licence pour la saison.

➤ **Les entraînements**

Chaque licencié est intégré à une équipe. Des plages d'entraînement sont définies en début d'année.

Il y a un entraîneur par équipe, qui sera le correspondant principal du licencié ou de ses parents. Cet entraîneur est un bénévole, qui donne ainsi de son temps pour initier les jeunes ou les moins jeunes à la pratique du basket. Il faut donc rester correct vis à vis de lui : sans bénévole, plus de sport.

Les entraînements débutent début en septembre et durent jusqu'à fin mai.

En fonction de la disponibilité des entraîneurs, il peut y avoir des entraînements facultatifs pendant les vacances.

La politesse veut que le licencié ou ses parents préviennent quand il ne peut pas venir aux entraînements (cela évite de se retrouver à un ou à deux). Il est également nécessaire d'arriver à l'heure aux entraînements.

Une absence répétée aux entraînements peut conduire l'entraîneur à refuser la participation aux matchs du joueur : le basket est un sport d'équipe, où tout le monde doit participer et se mettre à la disposition de l'équipe.

Il faut également apporter le plus grand soin au matériel, notamment aux ballons. De trop nombreux ballons sont abîmés ou perdus chaque année, ce qui oblige à en racheter et donc a une incidence sur le coût des licences.

➤ **Les matchs**

Les matchs ont lieu le samedi, de 14H pour les plus jeunes à 18H en moyenne pour les cadets. Les seniors jouent le samedi soir à partir de 18H30 et parfois le dimanche (matin ou après-midi). Ils durent entre 1H et 1H30 en fonction de l'âge des joueurs.

Les débutants sont évidemment acceptés au club : chaque joueur aura un temps de jeu suffisant en match, nous ne pratiquons pas ce sport pour gagner à tout prix, mais pour le plaisir.

Les horaires des matchs sont donnés en début d'année à chaque joueur. Ils sont consultables sur le site Internet du club et sont affichés au gymnase. Comme pour les entraînements, il faut être ponctuel.

Pendant les matchs, il faut respecter l'arbitre et les adversaires. En cas de mauvaise conduite, le joueur peut être suspendu pour plusieurs matchs, et des amendes sont données au club, pénalisant ainsi tous les licenciés.

➤ **Les permanences**

Pour se dérouler, un match de basket a besoin d'arbitres et de personnes à la table de marque. A partir de la catégorie minime, les licenciés doivent donc participer aux permanences d'arbitrage et de marquage au gymnase.

Pour les premières fois, des personnes seront là pour les encadrer.

Le planning est établi en début de saison jusqu'à Noël, puis de janvier à avril. Il est consultable sur notre site Internet et affiché au gymnase.

Il faut compter entre 3 et 4 permanences par personne et par saison, qui durent le temps d'un match. Ces permanences sont généralement placées juste avant ou juste après le match du joueur, ce qui évite d'avoir à se déplacer uniquement pour ça.

ELLES SONT OBLIGATOIRES EGALEMENT : sans arbitre et sans marqueur, pas de match possible.

➤ **Le Bureau**

Le club est géré par un bureau, qui est composé d'une dizaine de licenciés du club.

Il s'occupe de la partie administrative du club, et organise le fonctionnement. il faut :

- inscrire les équipes, demander les licences,
- organiser les entraînements, trouver les entraîneurs,
- préparer les plannings des matchs,
- envoyer les feuilles de matchs au comité,
- réserver les salles,
- gérer les finances
- ...

Il est composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de leurs adjoints, ainsi que d'autres membres qui s'occupent du matériel, de la buvette, des animations...

Le bureau est élu tous les ans. Tout le monde peut y participer, et s'impliquer ainsi dans la vie du club.

Le bureau est habilité à prendre toute décision sur les problèmes concernant le fonctionnement de l'US Arnage Basketball.

Le Bureau se réunit une fois tous les 2 mois et a chaque fois qu'il est convoqué par son président sur son initiative ou celle de la moitié de ses membres.

Le Vice-Président peut recevoir des délégations de pouvoirs temporaires ou permanentes.

➤ **L'assemblée générale**

Chaque fin d'année, l'assemblée générale du club est effectuée. Tous les licenciés sont invités à y participer. Elle est l'occasion de faire le bilan de la saison écoulée tant sur le plan sportif que financier. A cette occasion un nouveau bureau est élu pour la saison suivante. C'est également un moment convivial où l'on peut rencontrer tous les adhérents de la section et discuter avec eux pendant le pot organisé après.

Chacun peut apporter de nouvelles idées ou soumettre des remarques (bonnes ou mauvaises) sur le fonctionnement du club.